



A l'attention des rédactions,

Le jeudi 23 novembre 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

Palmarès de la féminisation des instances dirigeantes des entreprises du SBF120

Vendredi 17 novembre 2017, Marlène SCHIAPPA, Secrétaire d'Etat à l'égalité entre les femmes et les hommes a ouvert la cinquième édition du palmarès de la féminisation des instances dirigeantes des entreprises du SBF120. Cette cérémonie était organisée par le secrétariat d'Etat à l'Egalité entre les femmes et les hommes, le Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes, Ethics and Boards et l'IMC (International Mentoring Center).

Depuis 2013, le ministère en charge des droits des femmes publie, en partenariat avec Ethics & Boards et *Challenges*, le palmarès de la féminisation des grandes entreprises françaises. Ethics and boards établit le classement des entreprises du SBF 120 (plus grandes sociétés cotées en Bourse) les plus vertueuses en matière de féminisation de leurs instances dirigeantes (conseil d'administration, comité exécutif) et de politique en matière de mixité. Il prend également en compte la part des femmes dans les 100 premiers postes de l'entreprise.

Le palmarès a mis à l'honneur les cinq premières entreprises du SBF 120 qui agissent en faveur de la parité entre les femmes et les hommes dans leurs instances dirigeantes :

- 1^{er} prix décerné à Gecina
- 2nd prix décerné à l'Oréal
- 3^{ème} prix décerné à Icade
- 4^{ème} prix décerné à Technicolor
- 5^{ème} prix décerné à Engie

Quatre prix complémentaires ont été remis pour leur exemplarité :

Au titre de la Féminisation du Top 100 : MERCIALYS

Au titre de la Féminisation du Comex : ICADE

Au titre de la Féminisation des instances exécutives (Comex + Top 100) : l'OREAL

Au titre de la Meilleure progression de l'année : GENFIT

Ces entreprises pourront avoir un effet d'entraînement sur le monde économique.

Avec une moyenne de 42% de femmes dans les conseils d'administration et de surveillance des sociétés cotées, la France se maintient en tête des pays européens en matière de féminisation des instances dirigeantes.

La France enregistre une progression de la présence des femmes de 6 points depuis 2016 et se maintient en tête des pays européens en matière de féminisation des instances dirigeantes.

La présence des femmes dans les conseils des entreprises cotées a progressé de 15,8 points depuis 2013, date à laquelle la présence des femmes dans les conseils a commencé à être documentée.

Cette progression rapide s'appuie sur la loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle (dite loi « Copé-Zimmermann »), qui prévoit une obligation légale d'au moins 40% de femmes dans les conseils d'administration et de surveillance des sociétés cotées à compter du 1er janvier 2017, sous peine de sanctions (annulation des nominations et non-versement des jetons de présence).

Contact presse : presse-seefh@pm.gouv.fr